

## Capsules linguistiques\*

### *Petit rappel...*

#### **Le point-virgule**

Dans les énumérations horizontales, on met un point-virgule à la fin de chaque partie, puis un point final.

Ex. : Il faudra considérer : a) le lieu; b) la date; c) l'heure.

Source : Le Ramat de la typographie

### *Saviez vous que...*

L'expression « suite à » est un emploi fautif pour « en réponse à » ou « à la suite de ».

Ex. : En réponse à (et non « Suite à ») votre appel, je vous envoie ces documents.

Ex. : À la suite d'une (et non « Suite à une ») panne d'électricité, nous avons dû fermer l'établissement.

Source : Le Multidictionnaire

### *Demande spéciale...*

#### **Maître**

Le titre « Maître » n'a pas d'équivalent en anglais. La coutume au sein de la Cour suprême du Canada veut que l'on s'adresse aux avocats en tant que « Ms. », « Mrs. » ou « Mr. », le cas échéant.

Selon le dictionnaire de droit québécois et canadien, on écrit parfois, après le nom de l'avocat, le mot « Esquire » ou son abréviation « Esq. ».

Source : Termium et le Dictionnaire de droit québécois et canadien

---

\* Capsules proposées par les Services linguistiques du **Cabinet Lavery**.